



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

vernehmlassung.regulierung@seco.admin.ch

Secrétariat d'État à l'économie
Analyse et politique de la réglementation
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 18.08.2021

Mise en place d'un frein à la réglementation

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 17 juin 2021, sur le projet de mise en place d'un frein à la réglementation (modification de l'art. 159, al. 3 de la Constitution fédérale et modification de la loi sur le Parlement). Nous remercions M. Roger Küttel de votre office d'avoir participé à cette séance et de nous avoir présenté les contours de ce projet.

Le Forum PME y est favorable, car le frein à la réglementation devrait contribuer à terme, avec les autres mesures prévues dans le projet parallèle de loi sur l'allègement des entreprises, à limiter les charges administratives et coûts de la réglementation qui pèsent sur les PME.

Les membres de notre commission estiment que la création d'un organe indépendant, chargé de contrôler les analyses d'impact de la réglementation (AIR), est nécessaire dans l'optique de la mise en place et du bon fonctionnement du frein à la réglementation. Les recherches effectuées par notre secrétariat, à l'occasion de la préparation de son dernier rapport d'activité¹, ont montré que les recommandations de notre commission relatives à l'AIR et aux évaluations de coûts n'ont été prises en compte par les offices fédéraux que dans 28% des cas. Le taux de prise en compte était par contre supérieur à 70% en ce qui concerne les recommandations relatives aux dispositions matérielles des projets examinés. Ces chiffres montrent que l'évaluation à sa juste valeur des coûts de la réglementation ne se fait pas sans problèmes ni divergences d'avis.

Si les unités organisationnelles de l'administration fédérale peuvent réaliser seules les évaluations, il existe un risque inhérent de conflit d'intérêts susceptible d'influer sur l'évaluation des conséquences en termes de coûts et le bon fonctionnement du frein à la réglementation.

¹ Forum PME : [rapport d'activité](#) pour la période administrative 2016-2019.

Ce problème ne peut à notre avis être résolu que par la mise en place d'un organe indépendant chargé de contrôler les évaluations de manière neutre et impartiale.

Le projet propose d'appliquer les valeurs seuils suivantes afin de déterminer si un projet doit être soumis au frein à la réglementation : une augmentation des coûts pour au moins 10'000 entreprises et/ou une augmentation totalisant plus de 100 millions de francs (coûts totaux calculés sur une période de dix ans). Notre commission estime que ces seuils sont pertinents, car ils permettront d'éviter que des projets réglementaires induisant une forte augmentation des coûts dans une branche échappent à la règle du frein à la réglementation.

Nous joignons à cette prise de position, pour information, celle que nous avons fait parvenir dans le cadre de la consultation concernant le projet de loi sur l'allègement des entreprises.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Industriel, représentant de l'Union
suisse des arts et métiers

Copies à : Commissions de l'économie et des redevances du Parlement

Annexe : mentionnée